RESUME DES DECISIONS
DU CONSEIL COMMUNAL DU 20 MARS 2025

CCCA/Rapport d'activités 2024

A Amay, nous portons une attention particulière à valoriser la participation sociale et citoyenne des retraités et personnes âgées dans la vie de notre commune.

La compétence de ce Conseil va bien au-delà des seules questions relatives au vieillissement, au 3ème âge et à l'intergénérationnel puisque les membres sont invités à réfléchir, formuler des propositions ou simplement donner un avis, dans des domaines comme la santé, l'environnement, l'entraide, la mobilité, etc.

Le Conseil Communal Consultatif des Aînés, c'est aussi l'organisation de conférences, de projets de santé, des temps de rencontre et de dialogue, des activités intergénérationnelles, des ateliers, de l'information ou encore de la formation.

Chaque année, un rapport d'activité est soumis à l'approbation du Conseil communal.

En 2024, 6 rencontres ont eu lieu. Les thématiques abordées portaient principalement sur :

- **La distribution dans les commerces du guide d'aménagements raisonnables** pour les personnes en situation de handicap, en collaboration avec le CCCPH.
- **Une enquête** a été effectuée de mars à mai 2024 via l'envoi d'un questionnaire soumis aux citoyens de 65 ans et plus afin de dresser un état des lieux **sur l'isolement des aînés**. Une analyse des résultats de l'enquête a eu lieu par la suite (50 questionnaires ont été complétés) et deux pistes de solution ont émergé : Le maintien à domicile et une séance d'informations avec les agents de quartier.
  Une rencontre avec l'asbl Ergo 2.0 qui œuvre dans le maintien à domicile était par la suite programmée afin de présenter à nos ainés le programme « Vivre et vieillir en santé ».
  Enfin, un ciné-débat sur l'accessibilité des soins de santé en collaboration avec le Centre culturel, Eneo, les Mutualités, le Gal Jesuishesbignon.be, le CLPS de Huy et les CCCA de Verlaine et de Huy a été organisée.
- L'année s'est clôturée avec **l'organisation d'un spectacle musical pour les aînés** au Centre Culturel.

En parallèle à ces réunions, se déroulaient des ateliers :

Le Cyber-Espace : 16 ateliers en 2024. Les principaux thèmes abordés étaient : Logiciel OpenOffice, Canva, Sauvegarde photos, Ccleaner, Wifi, Arnaques, Découverte de l'Intelligence Artificielle, Gestion PC, Safeonweb, Powerpoint, etc.

L'Atelier Informatique du COF : la priorité a été donnée à l'utilisation du smartphone et 5 modules ont été organisés pour les smartphones Android

L'Atelier Tricot, Isolement, les activités du groupement des aînés ou encore le Ciné-papote.

Seniors, faites entendre votre voix !

Le **Conseil Consultatif Communal des Aînés (CCCA)** est actuellement en phase de renouvellement. Ce Conseil, composé de citoyens engagés, joue un rôle clé dans la représentation des intérêts des seniors auprès des autorités locales.

Pourquoi s'engager au sein du CCCA ?

- **Faire valoir vos besoins et préoccupations** : accès aux soins, logement adapté, services de proximité…
- **Favoriser l'entraide et la solidarité intergénérationnelle** : initiatives de soutien aux aînés isolés, transmission de savoirs aux plus jeunes.
- **Participer à des actions concrètes** comme l'organisation du **Plan canicule**, la promotion de la mobilité douce adaptée aux seniors ou encore des activités culturelles et sociales.

Pour faire partie du CCCA, il faut :

- Habiter la Commune d'Amay
- Être âgé de 60 ans et plus
- Jouir de ses droits civils et politiques
- Avoir envie de s'impliquer dans la vie de la commune.

Intéressé(e) ?

Introduisez votre candidature avant le 25 avril 2025 par :

- Courrier postal à l'attention du **Service des Affaires Sociales** (Administration communale d'Amay, Chaussée Freddy Terwagne, 76 à 4540 Amay)
- En main propre - 3ème étage - service Affaires Sociales de l'Administration communale
- Par voie électronique (affaires.sociales@amay.be)

Complétez le formulaire de candidature ci-dessous (disponible sur www.amay.be)

Plus d'infos ? Service des Affaires sociales - chaussée F. Terwagne, 76 - 085/830 824

CCCPH/Rapport d'activités 2024

Le **Conseil Consultatif de la Personne en situation de Handicap (CCPSH)**, mis en place en 2021, a pour objectif de promouvoir l'inclusion et d'améliorer l'accessibilité dans la commune. Grâce à cette instance, de nombreuses avancées ont été réalisées ces dernières années.

En 2024, les actions concrètes suivantes ont été réalisées pour une commune inclusive :

✅ Élaboration d'un **guide d'accueil du personnel communal** pour une meilleure prise en compte des besoins des personnes en situation de handicap.
✅ Amélioration de l'accessibilité des bâtiments publics, notamment à travers l'installation de rampes d'accès, d'une porte automatique (au -1 de l'Administration communale) et d'une signalétique adaptée.
✅ Obtention du **label Handycity 2019-2024**, récompensant les efforts continus de la commune en matière d'accessibilité et d'inclusion.

Le CCCPH est à l'écoute des préoccupations des citoyens porteurs d'un handicap. **Vous avez des questions ? Vous souhaitez les interpeller ?** Contactez notre agent référent CCCPH, Nathalie Van Oppens : nathalie.vanoppens@amay.be

Une réflexion de fond est menée par le Collège actuel quant à la forme que le CCCPH prendra dans le futur.